

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 523 Subvention (5.000 euros) et convention avec le Cercle de la base de défense de Toulon relative à la modernisation de la salle de lecture du Porte-avions Charles de Gaulle.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement avec le Cercle de la base de défense de Toulon ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 5.000 euros est attribuée au Cercle de la base de défense de Toulon, BCRM Toulon avenue Amiral Aube BP 151 Cedex 9 Toulon 83000 pour la rénovation de la salle de lecture du Porte-avions Charles de Gaulle. 2019-08095 / 188893.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Cercle de la base de défense de Toulon la convention annuelle d'équipement jointe au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO